



CANADA

Débats du Sénat

1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE • VOLUME 143 • NUMÉRO 97

LES LANGUES OFFICIELLES

**Le rapport du commissaire—L'abolition
de programmes—Les répercussions
sur les droits linguistiques**

Question de

L'honorable Claudette Tardif

Le mardi 15 mai 2007

LE SÉNAT

Le mardi 15 mai 2007

LES LANGUES OFFICIELLES

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE—L'ABOLITION DE PROGRAMMES—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES DROITS LINGUISTIQUES

[*Français*]

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Dans sa déclaration, ce matin, le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser, a affirmé que :

Les messages du gouvernement ont été très positifs. Malheureusement, les gestes qu'il a posés au cours de la dernière année n'ont pas reflété ces déclarations publiques.

Selon M. Fraser :

L'abolition du Programme de contestation judiciaire porte un dur coup à la capacité des Canadiens et Canadiennes de défendre leurs droits linguistiques et sème le doute quant à son engagement véritable à appliquer la loi.

Il estime qu'en abolissant le Programme de contestation judiciaire, et je cite :

[...] le gouvernement Harper a contrevenu à la loi et a bafoué les droits des minorités linguistiques en sabrant dans certains services [...]

Quand ce gouvernement joindra-t-il le geste à la parole et s'acquittera-t-il de ses responsabilités en respectant pleinement la Loi sur les langues officielles, qu'il a lui-même appuyée lorsqu'elle a été amendée en 2005?

[*Traduction*]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et secrétaire d'État (Aînés)) : Honorables sénateurs, nous avons reçu le rapport du commissaire aux langues officielles ce matin. Le

gouvernement y répondra après l'avoir étudié. J'ai eu la chance d'en lire quelques extraits et je suis heureuse et enchantée de constater qu'il reconnaît l'engagement du premier ministre envers la dualité linguistique et qu'il affirme que celui-ci est un bon modèle à suivre pour les fonctionnaires.

Je suis très fière du premier ministre et de son engagement dans ce domaine. J'estime que notre gouvernement a démontré un ferme engagement envers la dualité linguistique et les communautés de langues officielles minoritaires. Le budget de 2007 prévoit 30 millions de dollars de plus pour les activités culturelles parascolaires et les centres communautaires. Cette somme vient s'ajouter aux 642 millions de dollars sur cinq ans consentis dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles qui consiste à promouvoir et à développer les langues officielles.

[*Français*]

Le sénateur Tardif : À la lumière des déclarations de M. Fraser, devons-nous en conclure que ce gouvernement est un grand parleur et un petit faiseur et qu'il ne respecte pas pleinement ses responsabilités aux termes de la Loi sur les langues officielles, notamment en suspendant les travaux du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes?

[*Traduction*]

Le sénateur LeBreton : L'honorable sénateur ne devrait ni présumer ni supposer une telle chose. J'aimerais faire remarquer au sénateur Tardif que, depuis que nous sommes entrés en fonction, nous avons annoncé une aide considérable pour les communautés de langues officielles minoritaires et la dualité linguistique : 1 milliard de dollars sur quatre ans, jusqu'à la fin de 2009, en accords en matière d'éducation avec les provinces et territoires; 64 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, jusqu'en 2009, en ententes de service avec les provinces et les territoires et 120 millions de dollars en accords pour les communautés de langues officielles minoritaires. Je pense qu'il est déplacé de la part de l'honorable sénateur de prendre la parole dans cette enceinte et d'affirmer que le gouvernement n'appuie pas entièrement les langues officielles et la dualité linguistique et qu'il n'y est pas entièrement dévoué.